

## II

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures du Canada

Ottawa, le 23 janvier 1974

(Traduction)

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 23 janvier 1974, y compris les annexes «A» et «B» en anglais et en français, dans laquelle vous proposez au nom de votre Gouvernement qu'un accord soit négocié entre les Gouvernements du Canada et de la République fédérale d'Allemagne. La version allemande de votre Note se lit comme il suit:

(Voir la note canadienne en date du 23 janvier 1974 avec les annexes A et B)

J'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement souscrit aux propositions contenues dans votre Note. Votre Note, les Annexes «A» et «B» y annexées et la présente Note constituent ainsi entre nos deux Gouvernements un accord qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

RUPPRECHT VON KELLER

Son Excellence M. Mitchell Sharp,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Ottawa.